

Conseil de développement Estuaire & Sillon
Groupe de travail « Services à la population » - 02 octobre 2019

Introduction

La commission Services à la Population travaille actuellement sur le thème de l'offre culturelle sur le territoire. A partir d'une définition de l'accès aux services publics, les membres avaient sérieusement plusieurs thèmes possibles : la culture, le social, le sport, la démocratie participative, la proximité, l'anticipation et le numérique. Dans un 1er temps, le thème de la culture est ciblé, d'autres services à la population pourront être examinés ultérieurement. Une 1ère étape est réalisée avec l'état des lieux : le recensement de l'offre culturelle et des acteurs culturels du territoire. Dans la connaissance de l'offre culturelle du territoire, les membres du CD sont intéressés de croiser les regards avec les différents acteurs culturels (élus, associations, population). Les adjoints à la culture des 11 communes ont été rencontrés pour découvrir les politiques et actions communales culturelles, ainsi que, M. Jacques Dalibert, vice-président culture CCES pour la politique culturelle intercommunale.

Les membres souhaitent pouvoir découvrir la politique culturelle intercommunale d'autres territoires.

1- Intervention de M. Oudaert, Vice-président Culture de la Communauté de communes de la Région de Blain

Le pays de Blain est au tout début du Projet Culturel de Territoire (PCT). Avant les communes ne travaillaient pas ensemble sur ce thème. C'est un avis du Conseil de Développement (CD)¹ qui a poussé les élus à prendre une compétence- ce n'est pas une compétence culture, c'est une compétence « projet culturel de territoire ». La communauté de communes gère ce qui est contenu dans le PCT, tout le reste demeure dans les communes. C'est souvent sur les territoires où il y a des CD. Le CD du Pays de Blain a interpellé les élus sur pourquoi ils ne travaillaient pas plus ensemble sur la culture. En 2014, à la création des vice-présidences au bureau communautaire, il a fallu se battre pour avoir une compétence commune tourisme et culture... mais sans rien dedans, ce n'était pas une priorité. Les habitants demandent pour avoir par exemple un festival de plus grande dimension en le rendant communautaire. Au départ, ce n'était pas prégnant, mais il y a eu l'évolution des politiques départementales. Le but du département est de modifier le fonctionnement actuel pour aller vers du réseau. Les territoires qui ne le font pas vont être bloqués à un moment.

Le PCT, c'est un document qu'on a travaillé pendant une bonne année sur le territoire avec les acteurs ainsi que le département et la DRAC². Finalement le PCT est un conventionnement d'une interco avec le département.

Le 4^{ème} axe mûrit avec le temps. Un 1^{er} événement sur le territoire avec les RDV de l'Erdre qui fédèrent les 4 communes.

Comment on en est-arrivé là ?

- 2014 : élections municipales
- Sept-nov 2015 : comité restreint, puis à la rencontre des élus, des associations -des tables-rondes sur des thèmes.
- 26 févr 2016 : réunion publique sur le diagnostic
- Puis travail avec un prestataire « Objectif patrimoine » : des tables rondes pendant 1 année pour définir des axes
- Fin 2016-début 2017 : un passage en conseil communautaire³
- Ensuite recrutement chargé de mission développement culturel
- Aujourd'hui 2^{nde} année du PCT

Il faut une volonté et du temps. Le pire au début sont les adjoints à la culture des communes.

- Année 0 : préfiguration
- PCT sur 3 ans
- Année 4 : bilan 1^{er} PCT et prépa 2nd PCT

Les partenaires :

Le département apporte :

¹ M. Oudaert a fait partie du CD

² Direction Générale de l'Action Culturelle : service déconcentré du Ministère de la Culture

³ Voir dans le tableau en annexe

- 60 % du poste de développement culturel la 1ère année, puis 40% puis 20%
- Du fonctionnement
- Un soutien financier pour d'autres actions en autres les événementiels

La DRAC a un dispositif beaucoup plus carré avec d'excellentes choses : par exemple une résidence de journaliste sur le territoire

Les événements culturels phares en lien avec le projet de territoire :

- Les RDV de l'Erdre. Tous les ans, la proposition est améliorée. Cette année, le lever de soleil avec un saxo solo en forêt du Gâvre avec 100 personnes.

La commission culturelle est composée de 7 élus. Les relations avec les autres institutions sont gérées au sein d'un comité de pilotage avec le département et la DRAC.

Le budget culturel sur le Pays de Blain s'élève à 110 à 120 000 € par an.

Bilan

Ce n'est que la 2^{ème} année. Honnêtement, c'est le dossier le plus difficile. Il a fallu se battre pour que la culture soit lancée à l'échelle communautaire, se battre pour le bureau d'études, se battre pour faire voter le PCT en conseil communautaire. Il y a énormément de freins sur les guerres de chapelle (associations, élus).

2- Intervention de M. Thibaud, Vice-président Culture de la Communauté de communes Erdre & Gesvres (CCEG)

Le parcours est bien différent car le PCT 1 est arrivé bien après la prise de compétence de 2002-2003 en même temps que le CD⁴. Il y a eu un cadre culturel dès 2002-2003. La 1^{ère} compétence demandée par les élus des communes a porté sur la lecture publique.

La CCEG est issue d'une fusion de 2 intercos. Les élus se sont dit qu'en ne se connaissant pas les uns les autres, il était important de mettre en coordination les bibliothèques sur l'organisation du réseau informatique pour une même charte de lecture publique.

2 ans après, une association gérait le festival du livre jeunesse. Il y a eu la prise de compétence sur les événements intercommunaux ayant un rayonnement intercommunal.

2008, création d'un budget de la culture avec une dizaine d'événements tournés vers les écoles ou le grand public.

A partir de là, construction d'un projet politique de la culture :

- Un diagnostic pendant 1 an organisé par les élus avec des rencontres avec les élus, les établissements scolaires, les associations musique, danse, théâtre, patrimoine. Le CD a été associé dans l'ensemble du diagnostic et la rencontre des acteurs.
- Ecriture élus-CD-bureau d'étude du projet culturel
- Contact de l'interco par le département pour démarrer un PCT avec le CD, le département et la DRAC

Le CD a fait la démonstration que les élus allaient déshabiller les communes. D'où le 1^{er} objectif : qu'est-ce qu'on peut faire de mieux ensemble ?

- 3 défis :
 - o Territoire en mutation : le projet culturel est la base du lien social et la seule possibilité de construire l'ADN, le marqueur de notre territoire
 - o Construire un espace de vie sociale : vivre ensemble (50% d'habitants natifs, 50% issus de Nantes avec d'autres habitudes culturelles)
 - o Répondre à un défi urbain : véhiculer l'ensemble des actions culturelles en tous points du territoire

⁴ M. Thibaud a fait partie du CD

- Défi territorial : produire des actions adaptées à la variété du territoire avec des spécificités (de la petite enfance à la sortie du lycée).
 - Création du « tout petit festival » ouvert aux enfants de 0 à 5 ans avec des spectacles pour la toute petite enfance dans chacune des communes avec le même prix partout. Ce festival est rentré dans notre compétence.

Décembre 2013 : signature du PCT⁵, c'est-à-dire signature du projet de mandat culturel à la veille des élections pour 3 ans ½. Le PCT a généré une nouvelle prise de compétence avec :

- L'intervention en milieu scolaire : partenariat équipes enseignantes/conseiller pédagogique/service culturel interco
- Aide en subvention pour structurer et valoriser les événements du patrimoine.

Avec le PCT1, on a abouti à 4 postes de travail : le cadre culturel plus 1 poste en lecture publique, 1 pour la liaison technique pour les spectacles et 1 pour l'éducation culturelle en milieu scolaire.

Il a été prévu d'établir des critères d'évaluation sur chacune des 30 actions du PCT. La construction de critères d'évaluation s'est faite avec le CD. On va rendre compte aux habitants. Des assises sur la culture ont été envisagées, mais les freins sont venus des autres élus. Pour l'instant il n'a pas été possible de le faire.

Avant il n'y avait pas de vraie commission culturelle, désormais elle existe avec 2 élus par commune.

Aujourd'hui, le PCT 2 est en fin de construction avec par exemple pour les bibliothèques ; 1 carte unique plus le coût des salaires des professionnels : soit 5 ETP⁶ à payer en plus. 3 axes structurent le PCT 2 :

- On fait territoire
- On fait société (les publics éloignés : IME⁷, EPHAD⁸)
- On va faire gouvernance ensemble.

Le projet de PCT 2 est bouclé avec le département et la DRAC, la proposition a été validée en bureau et conseil communautaires.

Il n'y a pas eu de baisse de budget culturel depuis 2 mandats. Aujourd'hui, on peut dire que la culture fait partie de l'ADN d'Erdre et Gesvres.

Le CD est un vrai partenaire. Le vice-président culture d'Erdre & Gesvres a été invité au CA du CD pour présenter le projet de PCT2

Erdre & Gesvres avec 2 à 5% du budget de fonctionnement pour la culture est bien doté

3- Echanges

Ecole de musique :

- L'interco apporte-t-elle quelque chose aux écoles de musique. Oui au niveau de la facilitation de gestion administrative. Une nouveauté du département depuis quelques mois est la coordination directe obligatoire (6h par semaine quand il y a + de 100 élèves. Et là, c'est la place de l'interco et des élus.
- L'autre question est celle du rayonnement. Les bénévoles n'ont pas le temps pour connaître, travailler sur des projets avec d'autres écoles, chorales.... Il faut penser rayonnement interco. Les écoles de musique peuvent devenir des écoles d'intérêt communautaire. Au niveau de Sucé sur Erdre/Grandchamps des Fontaines/Treillières, il y a un travail intercommunal avec une commune sur un bassin de vie : mutualisation des associations

L'école de Blain est prête depuis plus d'un an, celle de Bouvron est réticente à une aide de l'interco.

⁵ Voir dans le tableau en annexe

⁶ ETP : Equivalents Temps Plein

⁷ IME : Institut médico-éducatif

⁸ EPHAD : maison de retraite appelée « Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes »

L'interco facilitatrice, il y a un vrai enjeu dans les territoires de pérennité des écoles de musique et des associations de danse.

Identité du territoire avec un évènement marqueur :

Il y a besoin de capitaliser sur ces événements auprès des élus. On sait très bien qu'on n'aura jamais un budget culturel en équilibre. Mais ces événements, c'est l'image du territoire.

Rôle de l'interco :

L'interco est importante pour structurer, pour travailler ensemble. Il faut toujours s'interroger pourquoi on transférerait une compétence à l'interco. Il faut laisser vivre les associations sur la commune.

Le bilan de la relation de l'interco avec les communes. Le frein, ça n'est pas mûr pour les communes. Le positif, c'est l'inscription parfaite de la culture dans la démarche de mutualisation.